



PRÉFET DE LA MANCHE

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Référence : 12-151 / MLF
Affaire suivie par : Mme FORTIN
Téléphone : 02.33.75.47.74
Télécopieur : 02.33.75.47.75
Mél : marie-louise.fortin@manche.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF **relatif à la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes, à risques naturels et/ou technologiques soumis à des prescriptions d'information, d'alerte, d'évacuation du public en cas de submersion marine**

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquête publique,
- VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- VU le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret 2004-554 du 9 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs pris en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement,
- VU le décret n°94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants de terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel et/ou technologique prévisible,
- VU l'arrêté interministériel du 28 août 1992 portant approbation des modèles d'affiches relatives aux consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public,
- VU l'arrêté interministériel du 6 février 1995 fixant le modèle du cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires de terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel et/ou technologique prévisible,
- VU la circulaire interministérielle du 13 décembre 1993 instituant la cellule d'analyse des risques et d'information préventive,
- VU la circulaire interministérielle du 6 février 1995 relative aux mesures préventives de sécurité dans les terrains de camping soumis à un risque naturel et/ou technologique prévisible,
- VU l'arrêté préfectoral n° 06-77 du 26 janvier 2006 portant création de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes,
- VU l'arrêté préfectoral n° 06-729 du 6 juillet 2006 fixant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes à risques naturels et/ou technologiques soumis à des prescriptions d'information, d'alerte, d'évacuation du public,

- VU les arrêtés préfectoraux n° 08-261 du 17 avril 2008 et n° 08-497 du 25 juin 2008 modifiant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes à risques naturels et/ou technologiques soumis à des prescriptions d'information, d'alerte, d'évacuation du public,
- VU les avis des sous-commissions campings des 4 et 7 juin 2007, 14 et 28 mai 2008, 3 juillet 2008 et 17 juin 2009,
- VU la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 12-1 du 10 janvier 2012 modifiant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes à risques naturels et/ou technologiques soumis à des prescriptions d'information, d'alerte, d'évacuation du public,

CONSIDERANT que la direction départementale des territoires et de la mer a procédé à l'actualisation de la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis au risque de submersion marine, motivée par la prise en compte de nouvelles données radar,

CONSIDERANT que les communes visées en annexe du présent arrêté sont soumises à un risque naturel et/ou technologique conformément au décret n°94-614 du 13 juillet 1994,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions tendant à assurer l'information, l'alerte, l'évacuation du public et la mise en sécurité des occupants de ces terrains de camping et de stationnement de caravanes,

SUR proposition du directeur de Cabinet du Préfet,

A R R E T E

Article 1^{er}

Les terrains de camping et de stationnement de caravanes existants ou susceptibles d'être autorisés dont la liste actualisée figure en annexe du présent arrêté peuvent être soumis, après analyse du site, à des prescriptions de sécurité portant sur l'information, l'alerte, l'évacuation du public conformément à l'arrêté interministériel du 6 février 1995 susvisé.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et des copies certifiées conformes seront adressées à :

- M. le secrétaire général de la préfecture de la Manche
- M. le sous-préfet d'Avranches
- M. le sous-préfet de Cherbourg
- Mme la sous-préfète de Coutances
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer
- Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civiles

Article 3

Le directeur de Cabinet du Préfet, le secrétaire général de la préfecture de la Manche, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Lô, le 04 MAI 2012



Adolphe COLRAT

Campings soumis au risque « submersion marine »

Communes	Arrondissements	Campings soumis au risque submersion marine
AGON-COUTAINVILLE	COUTANCES	GCU
AGON-COUTAINVILLE	COUTANCES	Le Marais*
AGON-COUTAINVILLE	COUTANCES	Le Martinet*
AGON-COUTAINVILLE	COUTANCES	Les Mouettes
ANNEVILLE-S/MER	COUTANCES	Le Grand Large
ANNOVILLE	COUTANCES	Les Peupliers
BARFLEUR	CHERBOURG	Indiana
BARNEVILLE-CARTERET	CHERBOURG	La Gerfleur
BARNEVILLE-CARTERET	CHERBOURG	Les Bosquets
BEAUVOIR	AVRANCHES	Le Gué de Beauvoir
BEAUVOIR	AVRANCHES	Sous les Pommiers
BLAINVILLE-S/MER	COUTANCES	La Mélette
BLAINVILLE-S/MER	COUTANCES	Le Sénéquet
BREHAL	COUTANCES	La Vanlée
BRETTEVILLE	CHERBOURG	Le Fort de Bretteville
BRETTEVILLE-S/AY	COUTANCES	Les Aubins (M. Montigny)
CARENTAN	SAINT-LO	Le Haut Dick*
COSQUEVILLE	CHERBOURG	La Plage du Sablon
DONVILLE-LES-BAINS	AVRANCHES	L'Ermitage
DONVILLE-LES-BAINS	AVRANCHES	L'Oasis de la Plage
GATTEVILLE-LE-PHARE	CHERBOURG	La Blanche Nef
GATTEVILLE-LE-PHARE	CHERBOURG	La Ferme du Bord de Mer
GENETS	AVRANCHES	Les Coques d'Or
GOUVILLE-S/MER	COUTANCES	Belle Etoile
GRANVILLE	AVRANCHES	La Vague*
HAUTEVILLE-S/MER	COUTANCES	Acorn-camp de toile-scouts
HAUTEVILLE-S/MER	COUTANCES	Le Sud
HAUTEVILLE-S/MER	COUTANCES	Les Garennes
JULLOUVILLE	AVRANCHES	Camping Rigot (mobile homes)
JULLOUVILLE	AVRANCHES	Docteur Lemonnier*
JULLOUVILLE	AVRANCHES	La Chaussée*
LES PIEUX	CHERBOURG	Le Grand Large**
LESSAY	COUTANCES	Le Val d' Ay
LINGREVILLE	COUTANCES	Le Beau Rivage+extension
LINGREVILLE	COUTANCES	Domaine des Sables d'Or
LINGREVILLE	COUTANCES	Domaine des Matelots
LINGREVILLE	COUTANCES	Domaine du Soleil Levant
MONTMARTIN-s/MER	COUTANCES	Caravanning 2000
MONTMARTIN-s/MER	COUTANCES	La Ferme du Marais
MONTMARTIN-s/MER	COUTANCES	La Sirène
MONTMARTIN-s/MER	COUTANCES	Les Dauphins
MONTMARTIN-s/MER	COUTANCES	Les Jonquets
MONTMARTIN-s/MER	COUTANCES	Les Minquiers
PIROU	COUTANCES	Le Clos Marin
PONTORSON	AVRANCHES	Haliotis*
PONTORSON	AVRANCHES	Le Mont St-Michel
PORTBAIL	CHERBOURG	La Côte des Iles
PORTBAIL	CHERBOURG	Le Vieux Fort
PORTBAIL	CHERBOURG	Les Mielles de la Cornevière
QUERQUEVILLE	CHERBOURG	Camping Familial des Armées
QUETTEHOU	CHERBOURG	Le Rivage
QUINEVILLE	CHERBOURG	CCAS (EDF)

Communes	Arrondissements	Campings soumis au risque submersion marine
QUINEVILLE	CHERBOURG	La Sinope*
RAVENOVILLE	CHERBOURG	Le Cormoran
RAVENOVILLE	CHERBOURG	Le Petit Hameau des Dunes
RAVENOVILLE	CHERBOURG	Les Isles
REGNEVILLE-S/MER	COUTANCES	Le Ruet
REVILLE	CHERBOURG	Le Jonville
ST-GEORGES-DE-LA-RIVIERE	CHERBOURG	Les Dunes
ST-GEORGES-DE-LA-RIVIERE	CHERBOURG	Les Peupliers Argentés (mobile homes)
ST-JEAN-DE-LA-RIVIERE	CHERBOURG	Camping du Golfe
ST-JEAN-DE-LA-RIVIERE	CHERBOURG	Le Pré Normand
ST-JEAN-DE-LA-RIVIERE	CHERBOURG	Les Vikings
ST-JEAN-le-THOMAS	AVRANCHES	Le Pignochet*
ST-MARCOUF	CHERBOURG	Le Canada*
ST-PAIR-S/MER	AVRANCHES	La Belle Rive
ST-PAIR-S/MER	AVRANCHES	L'Albatros
ST-PAIR-S/MER	AVRANCHES	L'Etoile de Mer
ST-PAIR-S/MER	AVRANCHES	Le Drakkar
ST-PAIR-S/MER	AVRANCHES	Le Pont Bleu
ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE	CHERBOURG	Le Vieux Château*
ST-VAAST-LA-HOUGUE	CHERBOURG	La Gallouette
STE-MARIE-DU-MONT	CHERBOURG	La Baie des Veys
STE-MARIE-DU-MONT	CHERBOURG	Utah Beach
SURTAINVILLE	CHERBOURG	Les Mielles**
TOURLAVILLE	CHERBOURG	Collignon
TOURLAVILLE	CHERBOURG	Cottage de Collignon
URVILLE-NACQUEVILLE	CHERBOURG	Les Dunes

(*) - Etablissements également soumis au risque « inondation »

(**) - Etablissement également soumis au risque « nucléaire »